Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [4]

Artikel: Berne francophone

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275974

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Bonjour, Madame la Présidente

Hier, l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lausanne prenait officiellement congé de l'un de ses professeurs, Mme Erna Hamburger.

Elle s'y était affirmée, d'emblée comme une personnalité originale et forte, seule étudiante de sa volée et première de sa promotion. Nantie d'un diplôme d'ingénieur-électricien, bientôt assorti d'un doctorat ès sciences techniques, Mme Hamburger est d'abord engagée à la section des travaux de recherches industrielles de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, travaille ensuite dans le secteur privé jusqu'à ce que l'EPUL l'appelle comme chef de travaux, puis comme professeur.

Esprit lucide où l'intuition s'allie à une rigueur imperturbable de raisonnement, c'est aussi un tempérament généreux d'une disponibilité permanente à l'égard de ses étudiants, de ses collègues et des sociétés techniques et féminines.

Présidente du BPW suisse, elle s'apprête aujourd'hui à recevoir à Montreux du 25 au 31 mai prochain, le 15e Congrès de la Fédération Internationale des Femmes de Carrières Libérales et Commerciales et son Jubilé d'Or. Sous son alerte direction, tous les clubs du pays, de Zurich à Sierre, se donnent la main pour préparer ces rencontres et accueillir les quelques 2000 déléguées en provenance des cinq continents. Mettant déjà en pratique le thème choisi : « Mutual Understanding ».

F. B.

Jura

Les femmes vont voter !

Le Bureau de la condition féminine met les points sur les i : les Jurassiennes votent. Qu'on ne vienne plus dire que les femmes restent à l'écart, qu'elles ne font pas « leur devoir électoral ». Dans certain district, elles sont même plus nombreuses que les hommes à se rendre aux urnes.

Une nouvelle enquête réalisée par le Bureau de la condition féminine détrône la légende selon laquelle les femmes sont indifférentes à la chose publique. Une analyse du scrutin du 21 octobre dernier (élections fédérales) nous apprend que le 55,5 % des femmes inscrites ont participé aux élections contre le 62,8 % des hommes pour l'ensemble du Jura. Mais dans le district de Porrentruy, elles ont été plus nombreuses : 51 % de femmes contre 49 % d'hommes. Le BCF souligne aussi l'absence des femmes sur les listes électorales du 21 octobre. Les femmes n'ont donc pas pu voter pour des femmes.

Constitutions ecclésiastiques

S'agissant de la Constitution de l'Eglise romaine, les femmes ont participé au scrutin de façon légèrement plus élevée que les hommes. C'est l'inverse qui a été enregistré touchant la Constitution de l'Eglise réformée évangélique.

Constitution catholique romaine : 31,1 % des femmes inscrites, 30,4 % des hommes, participation globale 30,8 %. Constitution réformée évangélique : 19,8 % des femmes inscrites, 21,7 % des hommes inscrits participation globale 20,7 %.

Prochaines élections : les communes

Voici la conclusion du BCF : « Pour la premiere fois simultanément dans toutes les communes, cet automne, on élira les autorités locales. Il sera intéressant à cette occasion d'analyser la participation des femmes et des hommes à ces 82 scrutins. Les partis politiques n'ignorent plus que les femmes sont majoritaires dans le corps électoral, ils n'ignorent désormais pas non plus que, même lorsque seuls des hommes briguent des suffrages, comme ce fut le cas lors des dernières élections fédérales, les femmes « font les décisions » à une quasi parité avec des hommes. En tireront-ils des enseignements ? A quand la première femme maire d'une commune de la République et canton du Jura ? Cet automne ? »

On le voit, les enquêtes du BCF mettent les faits en évidence qu'ils soient participation aux votes ou absence féminine sur les listes électorales. En conclusion, il lance une espèce d'ultimatum aux partis politiques. Il sera intéressant d'observer ce qui se passera lors des élections communales de 1980.

Hommes et femmes constituent une Association pour la défense des droits de la femme (ADDF)

Une nouvelle association est née pour défendre les droits de la femme, à Delémont le 14 février 1980. Les membres de cette organisation se recruteront dans le canton du Jura et dans les districts proches, le Jura-Sud. Fait sympathique, des hommes sont parmi les fondateurs, en minorité mais bien décidés à faire triompher les droits de la femme. Ils affirment avec les femmes que la condition de la femme est liée à la condition faite aux hommes, qu'elle ne doit pas être vue de façon isolée, qu'il s'agit d'un fait de société.

L'ADDF s'attachera à examiner des conditions de vie, de travail et les droits de la femme en accordant une priorité aux femmes les plus défavorisées. Elle entend faire connaître les problèmes et — dans la mesure du possible — trouver des solutions.

L'ADDF se réserve de prendre position sur les questions relatives aux femmes sur le plan régional, national, international ; d'intervenir auprès du Parlement, notamment lors de l'élaboration des lois cantonales. Elle s'attachera à informer, surtout dans les campagnes où l'information paraît insuffisante.

Anne-Marie Steullet

Berne francophone

Démission de la présidente du Parti radical

La présidence du Parti radical du Jura bernois (PRJB) incombait à Mme Madeleine Sieber, de Mont-Soleil, qui a demandé à être déchargée de ses fonctions. Elle a été remerciée pour l'excellent travail fourni depuis 1978. M. Edouard Amman, de La Neuveville lui succédera à la tête du parti.

Pas de femme au bureau de vote

A Moutier, les femmes ne sont plus convoquées par le Conseil municipal en qualité de membres du bureau de vote. Le chancelier explique que les femmes trouvaient constamment des excuses : repas à préparer, enfants, ménage, pour ne pas accepter de charges lors des votations ou élections. On ne les invite plus.

La participation au bureau de vote était une bonne occasion de se familiariser avec les modes de consultations populaires. Qui en redemandera ?

Inégalités lors du choix des formations

Le directeur de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle des districts de Courtelary et Moutier a établi pour la première fois un inventaire dissocié des solutions choisies par les filles et par les garçons dans leur choix professionnel.

Selon une enquête, on découvre que les filles rencontrent des difficultés spécifiques lorsqu'elles envisagent leur voie de formation. Au 18 juin 1979, le 73,5 % des filles et le 84,9 % des garçons des classes terminales avaient été admis en école ou étaient au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

Les secteurs traditionnellement féminins

64,5 % des garçons ont choisi la solution de l'apprentissage contre 43,6 % des filles. Ces dernières se cantonnent encore souvent dans des secteurs habituellement féminins. Par contre, les admissions dans les écoles montrent un phénomène inverse avec 29,9 % des filles contre 20,3 % des garçons.

Pour les filles, il s'agit souvent d'obtenir une formation de base ou préparatoire avant d'envisager une profession dont le début est fixé à 18 ou 19 ans. L'office d'orientation souhaite que les possibilités d'apprentissage se développent surtout en variétés. Ainsi, les jeunes filles pourraient embrasser des professions moins coutumières.

Pour cette dernière année, les professions paramédicales ont été très prisées chez les filles tandis que les garçons se sont tournés vers la mécanique et l'électricité. D'une manière générale, on a constaté que filles et garçons ont bien fréquenté les séances de l'office d'orientation. Les écoliers et écolières ont également profité des stages qui leur ont été offerts dans les entreprises. Il s'agit d'un séjour de moins d'une semaine où l'adolescent est directement en contact avec la profession et le monde professionnel qui l'intéresse (ou l'intéressera éventuellement); 351 stages ont été organisés en 1979 qui ont permis à des jeunes de s'approcher de 88 métiers différents.

Il va de soi que la diversification professionnelle est liée aux efforts des entreprises. Plus l'éventail se restreint, moins il y a de possibilités, pour les filles, de sortir des sentiers battus. Mais tout n'est pas là. Il aut voir que certains conditionnements jouent un rôle de frein.

Ces inégalités lors du choix d'une profession n'auront plus la vie bien longue si les offices d'orientation — comme c'est le cas ici — usent de leur patience et de leur expérience pour déboulonner les vieux mythes.

Présidente de la Société des Beaux-Arts

A Bienne, Mme Franziska Burgermeister a été appelée à la présidence de la Société des Beaux-Arts. C'est la première fois qu'une femme assumera cette charge.

A venir

Femmes pour la paix (GE)

Les Femmes pour la paix ont désormais leur permanence, tous les lundis de 14 heures à 16 h. 30, dans les locaux de l'Institut de la Vie, rue St-Ours 6, 1205 Genève, tél. 29 99 29. Elles rappellent en outre qu'il est toujours possible de joindre une de leurs trois commissions de travail, même pour une durée limitée.

Après le divorce... (VD)

Six rencontres auront lieu à Lausanne sur le thème « Après le divorce ou la séparation, un nouveau départ », animées et organisées par M. André Chappot, formation en pédagogie curative, animation de groupe et thérapie familiale, et Mme Olga Delaloye, du secrétariat romand de la FSEA (Fédération suisse pour l'éducation des adultes). Réflexions par groupes de 12 personnes maximum ; les 16 et 30 avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 juin 1980, de 20 à 22 heures, au Cartel romand HSM, 2, av. de Rumine, 1005 Lausanne. Renseignements et inscriptions : Mme Olga Delaloye, 64, av. de Rumine, 1005 Lausanne.

Vie sociale (NE)

Le comité de la *Crèche des Bercles,* rue des Bercles 2, Neuchâtel, informe que sa nursery a fait l'objet d'un effort spécial de développement. Accueil d'enfants dès la naissance à l'âge scolaire. Prix à l'heure Fr. 2.– ou à la journée complète avec repas Fr. 14.50. Arrangements possibles selon les conditions de famille.

Lyceum Neuchâtel-Ville (NE)

(local Fausses-Brayes 3)

21 avril : Conférence Simone Rapin sur le théâtre. 28 avril : Souper et musique par les deux fils Pantillon. 2 mai : Film plan fixe de Michel Bory sur Jenny Humbert-Droz (en collaboration avec l'ADF). 12 mai : M. Robert Porret, film avec M. le pasteur Deluz.

A « Réalités » (RSR)

Magazine diffusé de 14 à 15 heures, du lundi au vendredi, sur le second programme de Radio suisse romande. Lundi 14 avril : entretien avec Corinne Chaponnière et Martine Grandjean, rédactrices du journal mensuel « Femmes suisses » ; interview de Suzanne Vulliamy, nouvelle présidente de l'Association vaudoise pour les droits de la femme. Lundi 28 avril : échos de la « Journée de la femme » du 23 avril 1980, à la Foire suisse d'échantillons, à Bâle.

Célébration du 8 mars, Journée internationale des femmes

Débat à Genève

Elles étaient plusieurs centaines de jeunes, très jeunes et moins jeunes venues à la Maison de St-Gervais. Dès 14 heures, quatre groupes de travail se sont réunis avec pour thèmes : l'égalité, l'avortement, la dixième révision de l'AVS et la situation des femmes immigrées. Un large débat a suivi de 17 heures à 19 heures passées, au cours duquel plusieurs questions très directes furent posées à un conseiller administratif, un syndicaliste, une députée et deux médecins. J'ai particulièrement aimé la façon courageuse avec laquelle le médecin-chef de la polyclinique de gynécologie a défendu l'usage des prostaglandines dans la pratique de l'avortement devant un public hostile, même très hostile à cette pratique.

La résolution suivante a été acceptée à la fin de la manifestation, elle lance un MOUVEMENT DE FEMMES pour des actions ponctuelles.

- Les femmes gagnent 1/3 de moins que les hommes.
- Les travailleuses sont discriminées dans l'AVS.
- Elles sont licenciées quand elles sont enceintes.
- Elles sont discriminées dans la formation.
- Elles n'ont pas droit a une maternité choisie.
- 39 % des femmes ont un travail salarié : en plus, les tâches ménagères, sont estimées à 40 heures de travail (pour une famille de 2 adultes et 2 adolescents).
- 10 % des femmes qui travaillent professionnellement ont un salaire inférieur à Fr. 1000.–.
- Le salaire horaire moyen des femmes est de Fr. 11.70.
- Le salaire horaire moyen des hommes est de Fr. 15.64.
- L'avortement reste interdit légalement ; lorsque des femmes doivent avorter, c'est souvent cher et dans de mauvaises conditions.
- La majorité des hommes leur laisse la responsabilité de la contraception.
- Dans la sexualité, le droit au plaisir des femmes est nié.
- L'isolement dans le ménage et sur le lieu de travail et les nombreuses heures de travail empêchent les femmes de lutter pour leurs revendications.
- Le regroupement des femmes sur leur lieu de travail, dans leur quartier, dans la vie sociale (crèches, librairies, dispensaires, etc.) est le moyen le plus efficace de faire entendre leur voix et de défendre leurs revendications. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi coordonner ces actions pour mettre le maximum de chances de notre côté. Pour cette raison, nous sommes pour la création d'un mouvement des femmes large et unitaire. Car c'est dans nos luttes communes, y compris nationales et internationales, que nous élargirons l'émancipation des femmes à tous les niveaux de la société.

Que toutes celles qui sont d'accord avec ces objectifs et pour une campagne immédiate nous rejoignent **« Pour un mouvement des femmes ».**

J. B.-W.

A écouter...

Les poèmes les plus représentatifs de Pierrette Micheloud, dits par elle-même, avec intermèdes de piano (Jeanine Gaudibert). Ce disque fait partie de la collection « Paroles » des éditions VDE et Gallo, 46, rue de l'Ale, Lausanne et coûte Fr. 24.–.

Table ronde à Renens

La salle du Centre de Rencontre et d'Animation était comble, samedi 8 mars, pour la table ronde organisée par les femmes du POP sur le sujet « Femmes : quelle égalité ? ».

Les inégalités dans la vie quotidienne et dans l'organisation sociale ; inégalité et mentalités ; quelle égalité, quelle différence ? quelle stratégie pour aller vers l'égalité ? Tels sont les principaux thèmes qui furent abordés au cours d'un débat riche et abondant, animé par A-C. Menétrey, et où s'exprimèrent Mmes Bettex, de l'Association des mères chefs de famille, M. Bonnard, du journal « Tout va bien », R. Dreifuss de la Commission féminine de la VPOD, M. Meuwly, du journal « 24 Heures », et M. Zurcher du Mouvement populaire des familles, ainsi que, dans la salle, de nombreuses participantes.

Si l'ampleur des questions soulevées n'a pas permis d'aboutir à des conclusions « bien ficelées », le nombre, l'intérêt et la diversité des interventions ont bien montré que les femmes ont beaucoup à dire sur l'inégalité, qu'elles ont beaucoup à demander mais aussi beaucoup à offrir, et qu'il s'agit pour elles de se faire entendre.

R. C.

Exposition à Lausanne

Le 8 mars 1980, pour célébrer la Journée internationale des femmes, les Femmes en lutte ont organisé une exposition retraçant 10 ans d'histoire des femmes, de 1970 à 1980, à la salle St-Laurent à Lausanne.

Des panneaux muraux retraçaient dans ces grandes lignes l'histoire des différentes luttes menées par les femmes ouvrières, vendeuses, etc. Différents groupes qui contribuèrent à l'amélioration du sort des femmes et de sa condition y étaient présentés en quelques mots, nous y avons relevé entre autre le groupe garderie, les mères chefs de famille, le consultorio, le foyer Malley-Prairie, la Maison de la Femme avec son BIF et ses consultations juridiques, etc.

Deux films « Suzanne » et « Angèle Stalder » de Jacqueline Veuve y étaient montrés également. La participation était bonne et nous y avons même croisé quelques hommes-amis qui évoluaient très à l'aise dans ce monde « féminin », les mentalités changent peu à peu, heureusement !

Manuella Keller